

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ANNOT Claudine, MIGINIAC Christian, JANICOT Arnaud, PLAS Emilie, MAINAUD Bernard, FAISY Gérard, PEYRAMAURE Claire, PETIT Yann

Excusés : FAUCHÉ Cécile (Procuration à Emilie Plas),

Absente : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie
Claire Peyramaure est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Présentation du compte rendu de l'étude de faisabilité de chaufferie biomasse par M. Gérald
- Modification des horaires du poste "ménage des bâtiments communaux » suite à démission de l'agent / mise à jour du tableau des emplois
- Indice des fermages
- Broyeur accotement
- Modification statuts de la FDEE19
- Classe de découverte Chamonix
- Indemnités de conseil du Comptable du Trésor
- Compte rendu réunion Tulle Agglo
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour l'élection d'un représentant au syndicat du Morel, Mme Peyramaure souhaitant laisser sa place.

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 13 septembre : PV approuvé

Présentation du compte rendu de l'étude de faisabilité de chaufferie biomasse par M. Gérald.

Ce genre d'installation paraît fort intéressant au vu de la vétusté actuelle des systèmes de chauffage existants dans les différents bâtiments municipaux tout en étant un système environnemental respectueux.

Est actuellement à l'étude une structure de financement de ces travaux (syndicat intercommunal ou autre structure publique).

Délégué Syndicat du Morel

2016/28

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire fait part de la demande de Claire Peyramaure de se retirer du syndicat des eaux du Morel .

Le conseil municipal accepte cette demande et procède à l'élection d'un nouveau représentant pour la remplacer à la majorité absolue.

Est candidat : Christian Miginiac

Est élu : Monsieur Christian Miginiac

Modification des horaires du poste "ménage des bâtiments communaux » suite à démission de l'agent / mise à jour du tableau des emplois

2016/29

Présents : 9 Votants : 10 Pour : contre : abstentions :

Suite à la démission de l'adjoint technique de 2^e classe chargé du ménage des bâtiments communaux, effective au 4 décembre 2016, le Maire soumet à l'assemblée pour une bonne organisation des services, la modification des horaires de ce poste. Il propose donc :

la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 1.92 heures hebdomadaire.

la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la suppression et création d'emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adjoint technique de 2^{ème} classe à 1.92h hebdomadaire :

Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0

Adjoint technique de 2^{ème} classe à 2.00h hebdomadaire :
Ancien effectif :0 Nouvel effectif : 1

La démission de Mme Rouzayrol est effective à partir du **4 décembre 2016**.
Après remodelage du poste et de sa répartition horaire, il y aura une augmentation annuelle de 2500€ pour la gestion sur le budget caisse des écoles.

Indice des fermages

2016/30

Présents :9 Votants : 10 Pour :10 contre : 0 abstentions : 0

Le Maire fait part au Conseil de l'arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2016 constatant l'évolution de l'indice des fermages 2015 de -0.42% par rapport à 2015

Il propose d'appliquer cette diminution au contrat conclu avec l'agriculteur concerné :

216.44 € pour Madame THEIL pour le loyer du 1^{er} avril 2016 au 30 mars 2017 payable à terme échu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette diminution

Broyeur accotement

2016/31

Présents :9 Votants : 10 Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour l'achat d'un broyeur d'accotement :

- **Juillard Condat : agrimaster FZL 160 super : 5300€ HT** (dont 400€ intervention sur broyeur actuel)
agrimaster FLA 160 : 4700€ HT

- Monédières SARL: agrimaster FZL160 super: 4900€ HT

- Combes Agri Services : Kubota SE 2155 : 6900€

Le conseil municipal décide, sous réserve de l'obtention de la subvention du Conseil Départemental, de retenir l'entreprise **Juillard Condat pour agrimaster FZL 160 super pour un montant de 5300 € HT**

Il est donc décidé du remplacement du broyeur endommagé en choisissant (selon conseils) le modèle de puissance supérieure pour un supplément de 600€ mais subventionnable à 40% par le Conseil Départemental (sous réserve)

Modification statuts de la FDEE19

2016/32

Présents :9 Votants : 10 Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les 5 communautés de communes suivantes :

-Lubersac-Auvezère, Canton de Mercœur, Canton de Saint Privat, Pays de Beynat, Sud Corrèzien, se sont retirées de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) et ont restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui les composent.

Par arrêté du 18 août 2016, Monsieur le Préfet de la Corrèze a entériné ces décisions.

Monsieur le Maire indique que depuis cette date, les 47 communes de la liste ci-annexée ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place des 5 communautés de communes qui se sont retirées.

Par délibération en date du 23 septembre 2016, le Comité Syndical de la FDEE 19 a accepté les adhésions des 47 communes et adopté les modifications des ses statuts en conséquence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des 47 communes ainsi que la modification des statuts qui en découle.

Après échanges et débats, le conseil Municipal :

- Accepte les adhésions des 47 communes.
- Approuve les statuts de la FDEE 19 qui en découle.
- Charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

La liste des communes et les statuts de la FDEE 19 sont annexés à la présente délibération

Classe de découverte Chamonix

2016/33

Présents :9 Votants : 10 Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

Le Maire informe le conseil qu'une classe de montagne à Chamonix doit être organisée par l'école de Clergoux en mai ou juin 2016. Ce séjour est proposé et organisé par l'ODCV. Il est financé à 40 % par le conseil départemental, à 30 % par les familles et à 30 % par les communes où résident les enfants.

La part de la commune s'élève rait à 168.30 € par enfant.

3 enfants de la commune sont concernés par ce séjour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de financer cette classe de mer à hauteur de 30% pour 3 enfants de la commune.

Les crédits nécessaires seront portés au budget 2017.

Indemnités de conseil du Comptable du Trésor

2016/34

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

contre : 10

abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil, allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Il rappelle également le départ de M. Alain Rigal au 30 juin 2016 et son remplacement par M. William Ferrer, à compter du 1er juillet 2016.

Vu l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil, allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, considère que la rémunération des agents de l'Etat est du ressort de leur employeur et qu'en conséquence, la commune ne peut dans cette période de restriction budgétaire se substituer à l'Etat.

Le Conseil Municipal vote l'indemnité de conseil et de budget du receveur au taux de 0%.

Compte rendu réunion Tulle Agglo

De nombreux problèmes de transferts sont à régler avant le 31 décembre 2016 :

- L'emprunt et le fonctionnement du syndicat de l'école maternelle
- La compétence de la déchetterie de Gros Chastang
- Le secrétariat de la com com
- Concernant la fiscalité, la somme globale sera inchangée pour les impôts locaux
- Les routes feront désormais partie des compétences de Tulle agglo, impliquant un reversement de notre commune à Tulle agglo

Le calcul étant fait en fonction de la longueur du réseau routier qui est **pour nous de 14kms180.**

- Pour les ordures ménagères, certains paieront moins et d'autres davantage !

La formule à appliquer est : $\frac{\text{base locative} \times 10,2\%}{2}$

2

Questions diverses

- G Faisy demande des nouvelles des pylônes téléphone, aucune nouvelle pour l'instant de TDF.

- Concernant la fibre numérique, 40 000€ sont provisionnés sur le budget Com'Com mais non dépensés.

- **Rappel de Monsieur le Maire** : Des listes de noms sont envoyées régulièrement à la mairie concernant **les impayés d'eau, d'ordures ménagères, ou/et de cantine**, il s'agit souvent de retard de paiement mais certains habitués s'enlisent dans des dettes en comptant parfois sur l'anonymat de la prise en charge de notre collectivité.

Monsieur le Maire demande à chacun de faire les efforts nécessaires afin d'améliorer cette situation qui pèsent lourdement sur les finances des collectivités.

- Claire Peyramaure expose le programme des activités péri-éducatives qui reprendront après Toussaint et certaines en lien avec les activités inter générationnelles déjà menées les années précédentes et qui jalonnent l'année scolaire.

- **AGENDA** :

15 octobre : le repas des aînés

29 octobre : concert de contrebasse à l'église de Saint Pardoux la Croisille

3 décembre : téléthon (ah ! les bonnes soupes)

17 décembre : samedi cinéma/dîner (en lien avec « le jour le plus court »)

Afin de choisir les films à projeter parmi une centaine proposés, B.Mainaud, G.Faisy, C.Miginiac, A Janicot et C Peyramaure se sont engagés à se les répartir pour les visionner.